

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 19
- Qui ont pris part à la délibération : 18

**L'an deux mille dix-neuf, et le lundi dix-huit février,**

A 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Bardou, maire.

### ORDRE DU JOUR

➤ **Finances**

- association la Promenade : avance de subvention 2019
- acquisition tondeuses autonomes
- autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

➤ **Voirie**

- Vente de bien de section à la Lencounié
- Acquisition de terrain chemin de Cantegrel

➤ **Affaires générales**

- Syndicat de l'Aïl : mise à disposition d'un local – annule et remplace la délibération 2018/63

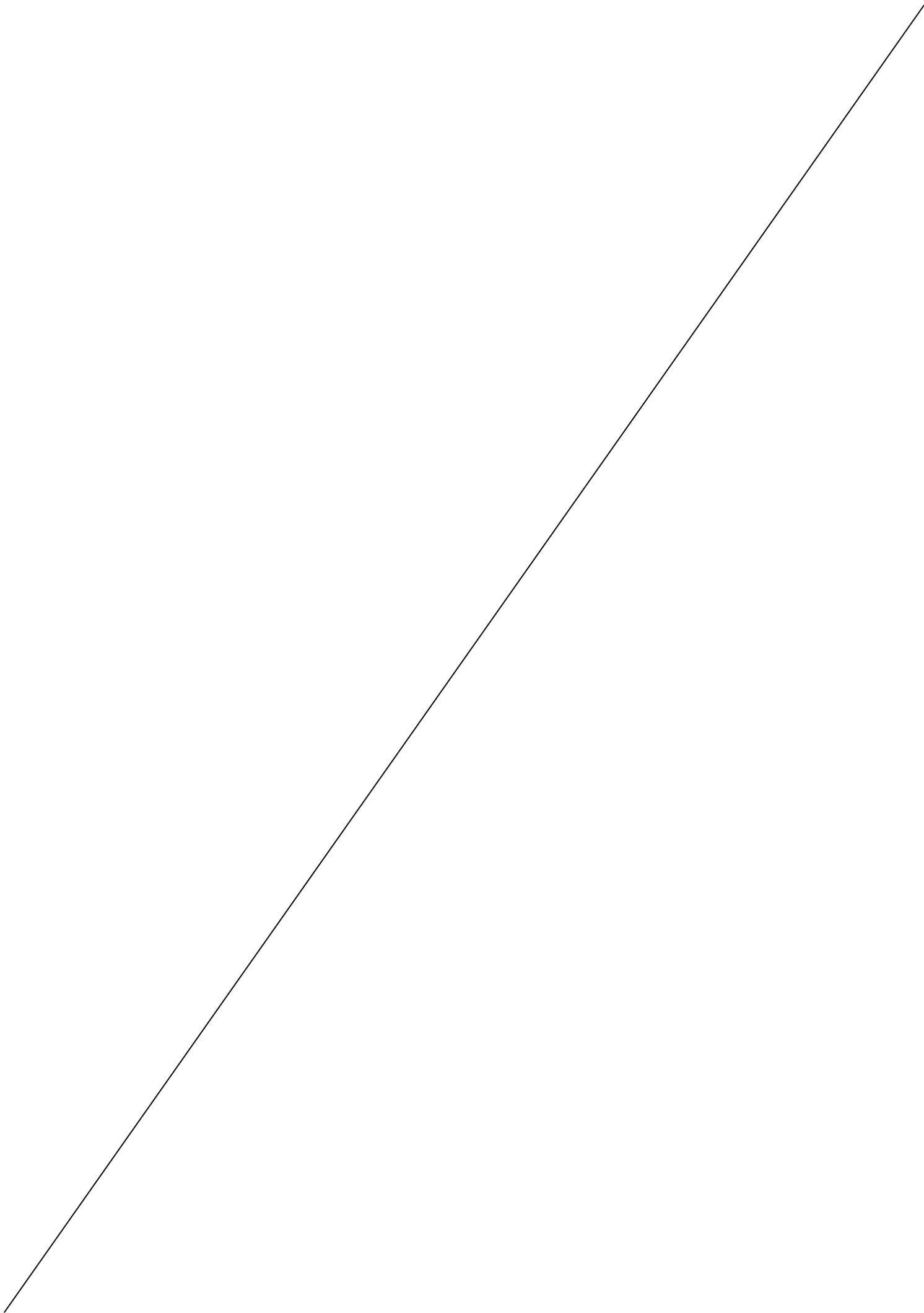
➤ **Questions diverses**

-----  
**Présents :** Mmes E. BARTHE - L. BONNASSIEUX - C. COUGNENC – F GOURLIN – B. MARC - F. PORTES – A. TAILLANDIER et MM. T. BARDOU - G. BERTRAND - M. CARAYON - T. DAGUZAN – E. DELOUVRIER - JL. GUIPPAUD – M. MASSIES - T. PLO - Q. VICENTE.

**Excusés :** Mme Fanette Salmon qui donne pouvoir à Mme A. Taillandier  
Mme Claude Cougnenc qui donne pouvoir à M.Q. Vicente  
M. Edouard Delouvrier qui donne pouvoir à M. T. Bardou  
M. Vincent Desrumaux qui donne pouvoir à M. JL Guippaud

**Absent :** M. Gilles Bertrand

A été désigné secrétaire de séance :



## DEL 2019/1

### ASSOCIATION LA PROMENADE / AVANCE SUBVENTION 2019:

Monsieur le maire laisse la parole à Mme Alexandra Taillandier, présidente de la commission Enfance et Jeunesse.

Mme Taillandier rappelle au conseil municipal que la commune de Lautrec a confié à l'association la Promenade la compétence « Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole » dite ALAE.

Afin d'assurer à cette association un niveau de trésorerie suffisant pour fonctionner en début d'année, il est nécessaire de lui verser une avance sur la subvention 2019 d'un montant correspondant à :

- 6000 € pour la compétence ALAE
  - 3280 € pour les frais de personnel liés à la garderie du soir
- soit : 9 280 €.

Cette avance viendra en déduction de la subvention globale attribuée lors du vote du budget 2019.

Mme Taillandier demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette avance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le versement d'une avance sur la subvention 2019 pour un montant de 9 280 €,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019 - compte 6574

Rendue exécutoire par une transmission en sous-préfecture le 21 février 2019 et un affichage le 21 février 2019

## DEL 2019/2

### ACQUISITION DE DEUX TONDEUSES AUTONOMES :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre d'un partenariat avec la société Husqvarna, cette dernière met à disposition de la commune de Lautrec, gratuitement, depuis l'automne 2017, un robot-tonte sur le terrain d'honneur.

Il indique que cette mise à disposition va prendre fin prochainement et qu'il convient de se positionner sur l'achat de deux robots-tontes afin de couvrir l'ensemble du terrain d'honneur.

Le maire précise que l'utilisation de ces robots permet d'avoir une tonte régulière et homogène du terrain d'honneur.

Le gazon est tondu en permanence et ne nécessite aucun ramassage, les résidus d'herbes servant ainsi de fertilisant pour le terrain.

Autonomes, les tondeuses permettent de dégager du temps aux agents pour d'autres missions.

Deux propositions d'achat à un tarif avantageux ont été faites à la commune, Lautrec ayant servi de vitrine pour la société Husqvarna :

- l'acquisition de deux tondeuses autonomes neuves pour 6 365.33 € HT
- l'acquisition de deux tondeuses autonomes de démonstration pour 4 416.67 € HT

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition des deux tondeuses neuves et d'inscrire le montant de cette dépense au budget de la commune 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix « contre » (M. Carayon), et 17 voix « pour »:

- valide l'acquisition de deux tondeuses autonomes neuves pour un montant de 6 365.33 € HT,
- autorise le maire à signer le devis,
- inscrit le montant de cette dépense sur le budget 2019 de la commune

Rendue exécutoire par une transmission en sous-préfecture le 21 février 2019 et un affichage le 21 février 2019

### **DEL 2019/3**

#### **AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2019 :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que certaines factures d'investissement devront être payées avant le vote du Budget Primitif 2019 de la commune.

Considérant que l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, portant sur l'amélioration de la décentralisation, a prévu : « *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation de crédits* »

Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement ci-après :

- JVS Mairistem pour un montant de 5 212.32 €
- acquisition tondeuses: 7 638.40 €
- réparation du tracto-pelle : 14 673.50 €

Et ce, avant le vote du budget primitif 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus énoncées.
- de financer par fonds libres les dépenses engagées.

Rendue exécutoire par une transmission en sous-préfecture le 21 février 2019 et un affichage le 21 février 2019

### **DEL 2019/4**

#### **VENTE BIEN DE SECTION A LA LENCOUNIE :**

Monsieur le maire laisse la parole à M. Jean-Luc Guippaud, président de la commission Urbanisme-Voirie.

M. Guippaud rappelle aux membres de l'assemblée que, par délibération en date du 15 octobre 2018, le conseil municipal avait décidé d'engager la procédure de cession du bien de section « la Lencounié ».

Il précise que, dans le cadre de cette procédure, les électeurs ont été amenés à se prononcer sur cette cession lors d'une consultation organisée le 5 février dernier.

A l'issue de celle-ci, les électeurs ont émis, à la majorité, un avis favorable à la vente du bien telle que définie ci-après :

Parcelle	Acquéreur	Superficie	Prix au m <sup>2</sup>	Nature
G1015	Mme DURAND Aline	292m <sup>2</sup>	0.50€	sol
G 1016	Mme DURAND Aline	235m <sup>2</sup>	0.50€	sol
G 1017	Mme DURAND Aline	128m <sup>2</sup>	0.50€	sol
G 1018	M.Mme STEFANIAK Frédéric	814m <sup>2</sup>	0.50€	sol
G 1019	M.Mme CAUSSE Christian	11m <sup>2</sup>	0.50€	sol
G 1020-1021	M.Mme ALBY Robert	320m <sup>2</sup>	0.50€	sol

M. Guippaud demande au conseil municipal de bien vouloir valider cette cession au prix de 0.50 €/m<sup>2</sup> et autoriser le maire à signer les actes de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la cession du bien de section la Lencounié, telle que présentée ci-dessus,
- fixe le prix de vente à 0.50 € le m<sup>2</sup>,
- autorise le maire à signer les actes de vente,
- dit que les frais seront supportés par les acquéreurs.

Rendue exécutoire par une transmission en sous-préfecture le 21 février 2019 et un affichage le 21 février 2019

### **DEL 2019/5**

### **ACQUISITION DE TERRAIN CHEMIN DE CANTEGREL :**

Monsieur le maire laisse la parole à M. Jean-Luc Guippaud, président de la commission Urbanisme-Voirie.

M. Guippaud rappelle au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme prévoit des zones réservées pour l'aménagement de voirie.

Aujourd'hui, la commune souhaite récupérer l'espace réservé n°11, situé le long du chemin de Cantegrel et appartenant à la société Real Promotion, afin de pouvoir y effectuer des aménagements (emplacement à containers à ordures ménagères - élargissement de la voie en cas de besoin).

Un plan de division, réalisé par la SCP Duhem en 2014, a détaché trois parcelles (B 1443 – B1444 – B1145) pour une superficie de 147 m<sup>2</sup>.

L'acquisition se fera à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

M. Guippaud demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'acquisition des parcelles issues du plan de division établi par la SCP Duhem,
- autorise le maire à signer l'acte de vente entre la commune et la société Réal Promotion,
- dit que l'acquisition se fera à l'euro symbolique,
- précise que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Rendue exécutoire par une transmission en sous-préfecture le 21 février 2019 et un affichage le 21 février 2019

### **DEL 2019/6**

### **SYNDICAT DE L'AIL : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018/63:**

M. le maire informe les membres de l'assemblée que le Syndicat de l'Ail a sollicité la commune pour la mise à disposition de deux pièces afin de permettre le stockage de matériels, archives ....

Il s'agit d'un local situé sous le bureau actuel du syndicat, dans le bâtiment de la mairie, et de la cave située dans les ateliers sous l'ancienne école maternelle.

M. le maire précise que ces pièces sont à ce jour non aménagées, et que le Syndicat de l'Ail se propose d'effectuer les travaux nécessaires pour les assainir et les rendre propres (réfection du sol, murs...). Il prévoit également de relier ces deux pièces.

En contrepartie, le Syndicat demande à ce que la commune s'engage sur une mise à disposition à long terme de ces lieux.

M. le maire propose au conseil municipal une mise à disposition de ces locaux pour une durée de 10 ans. Une convention sera signée à cet effet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la mise à disposition de ces deux pièces au Syndicat de l'Ail pour une durée de 10 ans,
- autorise M. le maire à signer la convention.

Rendue exécutoire par une transmission en sous-préfecture le 21 février 2019 et un affichage le 21 février 2019

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Voirie : Chemin de Cantegrel**

M. le Maire laisse la parole à M. Jean-Luc Guippaud, président de la commission Urbanisme et Voirie.

M. Guippaud informe les membres de l'assemblée que les riverains du chemin de Cantegrel ont sollicité la commune afin d'étudier une solution pour sécuriser cette voie. En effet, nombreux sont les véhicules, non riverains, qui empruntent ce chemin étroit, à vitesse souvent excessive, afin d'éviter le détour par le village.

M. Guippaud précise qu'une réunion sur place va être organisée le 2 mars prochain avec les riverains afin de trouver la solution qui convienne à tous.

M. Michel Carayon demande à M. Guippaud quelle solution est envisagée.

M. Guippaud fait part au conseil municipal de l'idée soumise par les riverains qui est de barrer la route.

C'est cette solution qui sera proposée aux habitants lors de cette rencontre.

### **Travaux - branchement assainissement**

M. le Maire rappelle qu'actuellement, lors d'un raccordement à l'égout, les particuliers effectuaient les travaux et les services techniques vérifiaient le branchement. Or, il arrive que les branchements ne soient pas réalisés correctement.

Afin d'éviter toute erreur de branchement entre le réseau pluvial et le réseau d'égout, il propose aux membres de l'assemblée d'établir un forfait à 2000€, forfait qui comprendrait les travaux de raccordement effectués par les agents des services techniques du droit de la propriété jusqu'au réseau d'assainissement et la taxe de raccordement.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

### **Sécurité route de brousse**

M. le Maire fait part d'une demande du propriétaire du café Ô Terrasses qui souhaiterait que la commune déplace le panneau de limitation de vitesse à 30km/h situé route de Graulhet au-dessus du nouveau passage piéton afin de sécuriser la route et réduire la vitesse.

### **Consultation – création d'un commerce de boucherie**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation sur le projet de création d'un commerce de boucherie aux anciens hangars Lacourt sera distribuée chez tous les habitants avec un retour pour début mars.

### **Villes et villages fleuris – remise de la 1<sup>ère</sup> fleur**

M. le Maire informe que la commune a été invitée le 15 février par le Conseil Régional pour la remise de sa 1<sup>ère</sup> fleur.

**DELIBERATIONS N° 2019/1 A 2019/6**

BARDOU  
Thierry

BARTHE Eloïse

BERTRAND  
Gilles

**absent**

CARAYON  
Michel

DESRUMAUX  
Vincent

**Absent**

GUIPPAUD  
Jean-Luc

MASSIES  
Maxime

BONNASSIEUX  
Laurence

COUGNENC  
Claude

**absente**

DELOUVRIER  
Edouard

**absent**

GOURLIN  
Florence

MARC Béatrice

PLO Thomas

PORTES  
Fabienne

POUILHE Anne

SALMON  
Antoinette

TAILLANDIER  
Alexandra

**absente**

VICENTE  
Quentin

